

JACQUES BOGART PARIS

Fait à Paris, le 18 décembre 2013

Réalisation d'une émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables d'un montant de 7.500.000 euros

Comme indiqué dans son communiqué en date du 13 décembre 2013 relatif à l'émission d'un emprunt obligataire de 5 millions d'euros, dont le règlement livraison a eu lieu ce jour, la société Jacques Bogart annonce avoir procédé ce jour à la réalisation d'une émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'un montant de 7,5 millions d'euros, en application des 32ème et 33ème résolutions de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2013.

La souscription des Obligations émises dans ce cadre a été réservée à des établissements de crédit.

Les Obligations auront une valeur nominale de 100.000 euros chacune, porteront intérêt au taux EURIBOR 3 mois + 1,41389 % et seront remboursables en cinq annuités égales, les 18 décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. Elles ne font l'objet d'une demande d'admission sur aucun marché.

Chacune de ces Obligations était assortie de 93 BSAAR, soit un total de 6 975 BSAAR.

Les BSAAR susvisés ont été aussitôt revendus par ceux-ci à des managers et salariés de la société Jacques Bogart et à la société civile S.B.N. Le prix unitaire de cession des BSAAR (12,13 €) a fait l'objet d'une expertise indépendante.

Chaque BSAAR donne droit de souscrire ou d'acheter au prix de 231 € une action Jacques Bogart. La durée de vie de ces BSAAR est de 7 ans. Ils sont soumis à une période d'incessibilité de 3 ans. Le nombre d'actions pouvant résulter de l'exercice de ces BSAAR représente moins de 1% du nombre d'actions de la Société en circulation à ce jour.

Le produit net de cette émission permettra à la Société de contribuer au financement de sa croissance.